

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N°2022-56

Le 6 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (18) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. TROADEC, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT, M. BRIAUX.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (10) : M. BERTHUOT à M. TROADEC, Mme MALLET à M. DUPUIS, Mme MARCHAND à Mme GARNIER, M. CARDIN à Mme MAURIN, Mme ETEVE à Mme LEGENDRE, Mme BATTE à M. SEGUELA, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à M. MEYRUEIS, M. BELIN à M. FOSSEY, Mme FERRAND à M. GAILLARD.

ABSENTS (1) : M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

BUDGET GENERAL 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-2,
Vu la délibération du Conseil Municipal N°22 du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 du budget général,
Vu la délibération du Conseil Municipal N°44 du 19 juillet 2022 approuvant la décision modificative N°1 du budget général 2022,
Vu la nécessité de mettre à jour l'actif avant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la proposition de décision modificative N°2 suivante :

- Dépenses d'ordre en section d'investissement
 - o Chapitre 041, imputation 2135 : + 68 630,07 €
 - o Chapitre 041, imputation 2151 : + 66 316,70€
- Recettes d'ordre en section d'investissement
 - o Chapitre 041, imputation 2031 : + 134 946,77 €

Entendu l'exposé du rapporteur, M. Roger SEGUELA, Adjoint au Maire délégué aux finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver la décision modificative N°2 budget général 2022 tel que présentée ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 11/12/22

L'affichage du : 22/12/22

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2256DEL
Date de la décision :	2022-12-07 00:00:00+01
Objet :	Budget général 2022 : décisions modificative n°2
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	030-213000474-20221207-2256DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
030-213000474-20221207-2256DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	864
Nom original :		
2256DEL.pdf	application/pdf	292332
Nom métier :		
99_DE-030-213000474-20221207-2256DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	292332

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 décembre 2022 à 14h33min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 décembre 2022 à 14h33min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 décembre 2022 à 14h33min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 décembre 2022 à 14h33min41s	Reçu par le MI le 2022-12-07